*(Fonctionnaire à temps non complet effectuant moins de 28 h hebdomadaires*

*ou agent non titulaire)*

ARRETE

DE MISE A LA RETRAITE

*(Régime général)*

DE M .................................................................................

GRADE .............................................................................

Le Maire (ou le Président) de ………,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le Décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant que M ………, né(e) le ……, a demandé son admission à la retraite à compter du ……,

OU

Considérant que M ………, né(e) le ……, a atteint l’âge limite maximum au-delà duquel il (elle) ne peut être maintenu(e*)* en fonctions,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du ……, M ………, né(e) le ……, *(grade) ……* est admis*(e)* sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite auprès de la CNAV et de l’IRCANTEC,

ARTICLE 2 : Le DirecteurGénéral des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité et signature)*

Le Maire *(ou le Président)*,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :